

LIBRAIRIE MÉDICALE DE BECHET JEUNE, place de l'Ecole-de-Médecine, 4.

SABATIER-DUPUYTREN. DE LA MÉDECINE OPÉRATOIRE.

Nouvelle édition,

Augmentée de généralités sur les opérations et les pansements, de l'anatomie chirurgicale des parties, de l'indication des procédés récemment découverts, et enfin de l'appréciation des méthodes et des procédés relatifs à chaque opération. — Quatre volumes in-8°. — Prix : 13 fr.

LIBRAIRIE DE REY ET GRAVIER, QUAI DES AUGUSTINS, 45.

RECUEIL

DES TRAITÉS DE COMMERCE ET DE NAVIGATION

DE LA FRANCE AVEC LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES, DEPUIS LA PAIX DE WESPHALIE EN 1648; Suivis du recueil des principaux traités de même nature conclus par les puissances étrangères entre elles depuis la même époque.

Par M. le comte d'HAUTERIVE, sous-directeur des archives et chancelleries au département des affaires étrangères, et M. de CUSSEY, consul de France, ancien premier secrétaire de légation, ancien sous-directeur aux affaires étrangères.

PSYCHÉ,

JOURNAL DE MODES, LITTÉRATURE, THÉÂTRES ET BEAUX-ARTS. COSTUMES MOBILES AVEC POUPEE-GRAVURE.

Ce Journal paraît tous les jeudis. Chaque numéro est accompagné d'un costume colorié dont toutes les parties sont découpées et mobiles. Une poupée-gravure, également découpée et coloriée, reçoit la robe et la coiffure, qui sont la reproduction fidèle et non idéale de la mode du jour.

LE MIROIR DES DAMES,

A une époque où la mode prend un nouvel essor, nous venons rappeler au souvenir du monde élégant, un journal qui lui est entièrement consacré : le *Miroir des Dames*, qui a obtenu de si brillants succès dès son apparition, compte sa deuxième année; il paraît le samedi de chaque semaine, avec huit pages de texte, donnant un détail très étendu sur les Modes, une Revue des Théâtres, et les Variétés de la semaine.

RUE DU BAC, NOUVEAUTÉS. AU PETIT SAINT-THOMAS.

Le printemps, Longchamps et leurs modes nouvelles nous ramènent tout naturellement dans ces vastes magasins où la femme élégante et la mère de famille trouvent réunis le *fashionable* et l'*utile*. A côté de ces assortiments complets en mousselines et jacons imprimés, se trouvent aussi des *enthébadides* imprimés. Dans ces nouvelles et élégantes galeries, on voit près des châles Thibet 5/4 à 8 fr. 50 c., 9 fr. 50 et 10 fr. des indiennes très-jolies à 1 fr. 25 c. Plus loin, on aperçoit des pyramides artistement formées avec des gros de Naples écossais de la plus grande beauté, des foulards de laine et de *salins* de *Siam*. Plus loin enfin sont des gants de fils d'Ecosse pour hommes et pour dames à 18 sous; des bas du même tissu à 3 fr. 15 sous.

26, rue Bergère, et 10, rue Clément, marché Saint-Germain.

FROTTAGE PAR ABONNEMENT

ET MISE EN COULEUR DES APPARTEMENTS, PARQUETS ET CARREAUX, PARIS et BANLIEUE. — **LEBRUN ET C^e.** Une chambre de quatre toises cirée et frottée quatre fois par mois : 1 fr. 50 c. On traitera de gré à gré pour les appartements.

PATE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ

Pharmacien, rue Caumartin, 45, au coin de la rue Neuve-des-Mathurins, à Paris. BREVETÉ DU GOUVERNEMENT. Pour la guérison des Rhumes, Catarrhes, Toux, Coqueluches, Asthmes, Enrouemens, des maladies de poitrine. — Dépôt dans toutes les villes de France et de l'étranger.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES. (Loi du 31 mars 1833.)

D'un acte sous signature privée en date du 26 mars 1836, entre M. JACQUES-AUGUSTE DELALAIN père, négociant, demeurant à Paris, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 5, d'une part, et M. AUGUSTE-HENRI-JULES DELALAIN, fils aîné, demeurant aussi à Paris, susdite rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 5, d'autre part.

OEUVRES COMPLÈTES

DE VOLTAIRE,

Nouvelle édition ornée de 100 GRAVURES EN TAILLE-DOUCE, d'après les dessins de M. Déveria; 10 VOLUMES (grand format des publications pittoresques) ou 75 vol. in-12. PRIX : 60 FRANCS; relié en carton, 70 fr.; demi-reliure, 75 fr.; franc de port, 10 fr. en sus.

L'impression, format in-12, est terminée. 64 LIVRAISONS (sur 200) de l'édition en 10 volumes sont en vente. Le Théâtre et le Dictionnaire philosophique sont sous presse. C'est la dernière édition, en 10 volumes, imprimée sur beau papier satiné, en caractères bien lisibles et interlinés, joint à l'avantage d'une diminution de deux tiers de prix sur les précédentes éditions une grande économie de reliure; aussi son succès est-il prodigieux.

Dans le cas de dissolution au 1^{er} juillet 1839, cette dissolution sera publiée. Art. 2. La raison sociale sera Jules Delalain et compagnie. Le siège de la société a été fixé rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 5.

Art. 3. M. Delalain fils aura seul la gestion et la signature sociale, comme seul associé en nom; mais, à cet égard, il a été convenu et expliqué: 1° Que toutes les dépenses de l'établissement, ainsi que les achats de papiers et autres matières premières seraient faites au comptant, et que les ventes seraient faites aussi autant que possible au comptant ou à courts jours.

Art. 4. M. Delalain père aura seul la gestion et la signature sociale, comme seul associé en nom; mais, à cet égard, il a été convenu et expliqué: 1° Que toutes les dépenses de l'établissement, ainsi que les achats de papiers et autres matières premières seraient faites au comptant, et que les ventes seraient faites aussi autant que possible au comptant ou à courts jours.

Art. 5. Le fonds social a été fixé à la somme de 600,000 fr., que les associés ont reconnu avoir été fournis et versés par eux, chacun pour moitié, soit chacun 300,000 fr., et dont M. Delalain fils a été mis en possession.

Art. 6. Il sera fait, tous les ans, au 1^{er} juillet de chaque année, un inventaire général de la société, et ce, par les soins de l'associé gérant, de la manière prévue en l'acte dont est extrait.

Art. 7. Les bénéfices comme les pertes seront partagés également et par moitié entre les deux associés, sauf bien entendu, pour ce qui concerne les pertes, l'effet par M. DELALAIN père de sa qualité de commanditaire, les engagements sociaux ne pouvant jamais atteindre au delà de sa mise de fonds de 300,000 fr., ci-dessus indiquée.

Art. 8. De ces deux articles, il résulte que: La société sera dissoute par l'expiration du terme naturel de sa durée, soit au 1^{er} juillet 1839, soit au 1^{er} juillet 1842, ou par le décès de l'une des parties.

Art. 9. Qu'au premier cas et au cas de précédés de son père, M. DELALAIN fils sera seul chargé de la liquidation. Les autres dispositions de ces articles sont relatives au mode de liquidation entre les parties, leurs veuves et héritiers.

Art. 10. D'un acte sous signature privées fait double à Paris le 27 mars 1836, enregistré le 29, par Frestier, qui a reçu 5 fr. 50 c. Il appert, que M. HUBERT LAPERRIERE, limonadier, et M^{lle} MARIE-JEANNE PETIT son épouse, demeurant à Paris, galerie du Palais-Royal, 50:

Art. 11. Et M. PIERRE-FRANÇOIS JARRY, propriétaire, et M^{lle} OLYMPE-CÉLESTINE VÉRON, son épouse, demeurant à Paris, rue St-Dominique au Gros-Cailou, 199.

Art. 12. Ont formé une société pour l'exploitation en commun de l'exploitation en commun de l'établissement connu à Paris sous le nom de *l'Estaminet Hollandais*, situé au Palais-Royal galerie de Pierre, 50.

Art. 13. Sous la raison sociale JARRY et LAPERRIERE. Les associés gèreront et administreront l'établissement en commun.

Art. 14. Cette société est contractée pour cinq années et trois mois, commençant le 1^{er} avril 1836 et finissant le 1^{er} juillet 1841.

Art. 15. Pour extrait: Suivant acte sous signatures privées, fait double à Paris, le 25 mars 1836, enregistré le 1^{er} avril même année.

Art. 16. M. PIERRE-ANTOINE LAMI-HOUSSET, négociant, demurant à Paris, rue Richelieu, 95; Et M^{lle} CATHERINE-FRANÇOISE PIERRET, demeurant à Paris, mêmes rue et numéro; desirant s'associer à l'effet d'exploiter ensemble le commerce auquel ils se sont déjà livrés, ont entre autres clauses et conditions de leur association, arrêté celles qui suivent:

Art. 17. Il y a société en nom collectif, entre M. LAMI-HOUSSET et M^{lle} PIERRET, pour les achats, confectons et ventes des divers articles, soieries, nouveautés, chemises ou autres, composant la nature du commerce auquel ils se sont livrés jusqu'à ce jour.

Les ustensiles et objets y attachés feront partie de la vente. L'adjudicataire aura droit aux baux pour le temps qui en reste à courir.

Art. 18. Adjudication en la chambre des notaires de Paris, par le ministère de M^e Poignant, notaire, le mardi 12 avril 1836.

Art. 19. D'une MAISON avec cour et jardin, rue du Faubourg-Poissonnière, 138, d'une contenance totale de 2,456 mètres 16 centimètres (614 toises), sur la mise à prix de 10,000 fr.

Art. 20. Avis Divers. A Vendre à l'amiable, une belle MAISON sise à Paris, rue St-Denis, 266.

Art. 21. Toutes les faces de ces bâtiments sont en pierre de taille. Cette maison, déduction faite des impositions et charges ordinaires, est d'un revenu annuel de : 18,655 fr.

Art. 22. A AFFERMER à l'AMIABLE. Pour entrer en jouissance par la levée de gérêts 1840, la belle FERME de Bullo, située canton de Brou (Eure-et-Loir.)

Art. 23. ON DESIRERAIT ACQUERIR: 1^o Un hôtel dans la Chaussée-d'Antin, d'un prix de 100 à 150,000 fr., pour servir à l'habitation d'une seule personne.

Art. 24. A CÉDER, ETUDE D'HUISSIER à Melun, chef-lieu de département de Seine-et-Marne, à 10 lieues de Paris, avec de très grandes facilités pour le paiement.

Art. 25. CABINET DE M. KOLIKER, exclusivement destiné aux ventes des offices judiciaires. — Plusieurs titres et offices de Notaires, d'Avoués, Greffiers, Agrés, Commissaires-priseurs et Huissiers, à céder de suite.

Art. 26. PERRUQUES à pressions en caoutchouc, garanties de la rouille et du vert-de-gris, au prix de 30 fr.

Art. 27. BREVET D'IMPORTATION. POINSON, rue Ste-Avoie, 57, à Paris, fabricant de chapeaux brésiliens.

Art. 28. ADDITION A CE BREVET POUR PERFECTIONNEMENT de forme, de mode pour chapeaux d'hommes, cadets et enfans; mise au pli dans le dernier goût, apprêt simple et impeccable.

Art. 29. ONZE ANNÉES DE SPÉCIALITÉ. Ancienne maison de Foy et C^e, r. Bergère, 17. MARIAGES

Art. 30. Cet établissement si utile à la société, est le seul, en France, patenté spécialement pour négocier les mariages. (Affr.)

Art. 31. BAINS Neothermes DES 48, RUE DE LA VICTOIRE. (Chaus.-d'Antin.) Bains et douches d'eau minérale et de vapeur de toute espèce; Bains russes, égyptien, de gélatine, d'eau naturelle, etc., aux prix les plus modérés.

Art. 32. IMPRIMERIE DE Pihan-Delaforest (MORINVAL), rue des Bons-Enfants, 34.

Art. 33. Vu par le maire du 4^e arrondissement pour légalisation de la signature, Pihan-Delaforest